

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 27181 du 3 décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres – chœur de l'armée française »**

NOR : INTJ1525319S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 25 novembre 2015,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

**Bordenave**, Françoise Nigend : 132 756

**Courche**, Michel Nigend : 133 414

**Pennanguer**, Philippe Nigend : 125 500

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

**Pouly**, Philippe Nigend : 176 450

**Dubois**, Bruno Nigend : 162 299

**Pernes**, Guillaume Nigend : 165 629

**Pastor**, David Nigend : 162 301

**Lasfargues**, Caroline Nigend : 162 300

**Petit**, Frédéric Nigend : 171 247

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

**Maillot**, David Nigend : 201 329

**Escare**, Rémy Nigend : 178 408

**Descamps**, Cindy Nigend : 197 757

**Judy**, Martin Nigend : 179 907

**Gros**, Nicolas Nigend : 203 179

**Boissinot**, Laure Nigend : 207 371

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

**Lemoine**, François Nigend : 327 147

**Collemare**, Marie Nigend : 333 169

**Verhulst**, Cyril Nigend : 333 170

**Baldassaré**, François Nigend : 333 100

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2015.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,*  
D. STRIEBIG